L’an deux mil vingt et un, le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, TREHOREL V, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, LE POTIER A, BOIN C, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S

**Absents** **excusés** : FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.

LANGLOIS R. qui a donné pouvoir à TILLY M.

EDY A. qui a donné pouvoir à BOIN C.

LE MOAL A. qui a donné pouvoir à AUFFRET E.

**Secrétaire de séance** : BERNARD E.

**INTERVENTION DU GROUPE AXA POUR LES MUTUELLES DE VILLAGES**

Également appelée mutuelle communale, la Mutuelle de village permet le regroupement de tous les habitants d'une même localité souhaitant accéder à une complémentaire santé afin de négocier un tarif de groupe auprès d'un assureur. Ce type de [mutuelle santé](https://www.lecomparateurassurance.com/5-devis-mutuelle/10591-mutuelle-sante) permet de donner l'accès aux soins au plus grand nombre, surtout en milieu rural, mais également de renforcer la solidarité des habitants d'un même village.

Certaines catégories de la population sont moins bien protégées (les plus de 60 ans, les travailleurs indépendants, et les inactifs) et peuvent être intéressés par cette proposition.

La commune ne finance pas la complémentaire santé à ses habitants, elle sert uniquement d'intermédiaire pour leur faire bénéficier d'un tarif de groupe.

Anthony Basset se pose la question des obligations de la commune dans cette démarche. Il ne s’agit que d’une obligation de communication à travers un point presse (article journal, site Internet …). Si la commune est favorable, une convention sera à signer avec le groupe AXA. Gildas Pérennez pense qu’il faudrait prendre connaissance des termes de cette convention avant de l’accepter.

Monsieur le Maire en transmettra un exemplaire à chaque élu et ce point sera revu ultérieurement.

**PERSONNEL**

La commission personnel s’est réunie le 24 juin dernier et a travaillé sur les points suivants :

1. *Réorganisation de service* :

Monsieur le Maire explique qu’il est nécessaire de réorganiser les services école, enfance, restauration scolaire et entretien des locaux suite au départ en retraite de Maryse Le Duc et suite à la demande de l’école des Perrières pour des heures supplémentaires d’ATSEM.

Une réunion a eu lieu avec tous les agents de ces services afin de recenser leurs souhaits.

Pour rappel, Maryse Le Duc travaille 190 heures par an à la commune réparties en 19 mercredis.

Ces 19 mercredis seront répartis entre Valérie Gorin et Laëtitia Le Bronnec.

► Valérie Gorin (agent à temps complet) : l’école souhaite sa présence de 15h à 16h30. Après discussion avec la directrice, sa présence sera nécessaire le mardi et le vendredi soit 108 heures en plus par an.

Il lui a été proposé de lui enlever les heures de ménage à la salle de sports (105h75 annuelles) et les heures de ménage au foyer-logement (70h50 annuelles).

Pour compenser, lui seront attribuées 108 heures annuelles d’ATSEM soit les mardi et vendredi de 15h à 16h30, 3 mercredis supplémentaires à l’accueil de loisirs  (30 heures) et 38h25 de ménage pendant les vacances scolaires à l’école (notamment pour la classe modulaire).

Cet agent a donné son accord sur les propositions de la commission.

► Laëtitia Le Bronnec (agent à temps non complet : 29h30 par semaine mais ne souhaite pas augmenter son temps de travail).

Il lui a été proposé de lui enlever les heures de ménage à la salle polyvalente (105h75 annuelles) et les heures de ménage à la maison des lutins (238h50 annuelles) et de lui rajouter 27 mercredis d’animation ( 270 heures annuelles), 5 jours d’animation l’été (50 heures annuelles) et 2,5 jours d’animation pendant les petites vacances (24h25 annuelles).

Accord de l’agent.

► Angeline Fiot (agent à temps complet) : Angeline a accepté de s’occuper de la partie communication de la commune (site Internet). De ce fait, 2h30 heures lui seront dégagées pour lui permettre de travailler sur le site Internet mais aussi en administratif. En compensation, elle effectuera des heures en moins le mercredi soit 9 mercredis (qui seront répartis entre Laëtitia et Valérie)

► Danielle Henry (temps partiel à 80%) : à sa demande, cet agent ne souhaite plus faire le ménage des vestiaires du terrain de foot. Il lui a été proposé de lui l’enlever soit 60h annuelles ainsi que 10 heures annuelles de gros ménage à la cantine et de lui rajouter des heures de ménage du foyer-logement soit 70h50 par an.

Les nouveaux emplois du temps de ces agents seront effectifs à compter du 1er septembre prochain.

Danielle Henry, en arrêt de travail depuis le 8 mars, va reprendre son poste le 9 août à mi-temps thérapeutique jusqu’au 18 octobre. Elle travaillera à la cantine de 12h à 16h chaque jour. Laëtitia Le Bronnec effectuera son remplacement de 9h30 à 11h30 chaque matin à la cantine et Annaëlle Le Verger prendra en charge le ménage de la salle des fêtes, de la salle Men Glaz et du foyer-logement.

Le Conseil Municipal est favorable, à l’unanimité, à cette réorganisation de service.

1. *Embauche agents* :

Suite à la réorganisation de ces services, Monsieur le Maire indique que trois agents en CDD devront être embauchés pour l’année scolaire 2021-2022. La commission personnel a validé les embauches suivantes :

■ Annaëlle Le Verger :

Les tâches qui lui seront proposées sont les suivantes :

\* salle polyvalente : 2h15 par semaine soit 105h75 par an (à la place de Laëtitia)

\* maison des lutins : 1h30 par jour d’école + gros ménage vacances soit 238h50 par an (à la place de Laëtitia)

\* vestiaires terrain de foot : 3h par semaine (20 semaines / an) soit 60h par an (à la place de Danielle)

\* salle de sports : 2h15 par semaine soit 105h75 par an (à la place de Valérie)

\* ménage école : 1h15 par jour d’école soit 175 h par an (classe modulaire)

\* cantine : 1h30 par jour d’école soit 210h par an (renfort, poste qu’elle occupait déjà en 2020-2021)

Soit 895 heures annuelles : 24h30 par semaine en période scolaire et 4h30 par semaine pendant les vacances. Cet agent sera annualisé avec une durée hebdomadaire de service de 19h45 par semaine.

Elle sera embauchée du 1er septembre 2021 au 6 juillet 2022. Ces heures étant pérennes, la commission se réunira avant la fin de l’année scolaire pour réfléchir à la titularisation de cet agent sur ce poste.

De plus, pour compenser l’absence de Danielle Henry durant l’été et assurer le remplacement des agents titulaires, elle sera embauchée du 26 juillet au 30 août à temps non complet.

■ Le contrat de Stacy Bernard, AVS à l’école Sainte-Jeanne d’Arc, ne sera pas renouvelé pour le service à la cantine à raison d’1h15 par jour.

Il est proposé l’embauche de Pauline Martin, nouvelle AVS à l’école, du 2 septembre au 17 décembre 2021.

■ L’école des Perrières accueille 2 jours par semaine un enfant autiste qui bénéficie d’une AVS. En plus des heures d’aide humaine attribuées sur ce temps scolaire, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a estimé un besoin d’aide humaine pour la prise du repas à la charge de la collectivité. Aussi, lorsque l’école aura fait connaissance avec l’AVS qui suivra cet enfant, il lui sera proposé un contrat d’une heure par semaine (1/2h par repas le lundi et le vendredi) financé par la commune.

Gildas Pérennez souhaite savoir quel impact financier cette réorganisation de service et ces embauches auront sur le budget communal. Il est expliqué que les heures affectées à l’ouverture de la 5ème classe (Atsem et ménage), les heures de travail sur la communication données à Angeline Fiot sont des heures nouvelles donc qui vont faire augmenter la dépense liée au personnel ainsi que les heures de l’AVS à la cantine. Le reste des heures n’a pas ou peu d’impact car ce sont essentiellement des échanges entre agents

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ses embauches.

1. *Modification sur le personnel de l’accueil de loisirs de l’été* :

Laure Ivanov informe que Laëtitia Le Bronnec est en arrêt de travail jusqu’au 8 août. De ce fait, une délibération doit être prise pour valider les modifications de contrats de travail suivants :

- Pauline Martin, animatrice embauchée au centre du 7 au 23 juillet puis au séjour court des 8-11 ans du 27 au 30 juillet, sera nommée directrice du 19 au 23 juillet (pendant qu’Angeline est au camp ados) et n’ira pas au camp des 8-11 ans

- Valentin Le Bihan prendra sa place au camp des 8-11 ans

- Angelina Perret, stagiaire Bafd, assurera la direction du centre du 27 juillet au 6 août lorsqu’Angeline Fiot sera au camp des 8-11 ans puis pendant sa 1ere semaine de vacances.

Le Conseil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à modifier et signer les contrats de travail.

1. *Règlement intérieur* :

La commission personnel a validé le règlement intérieur. Chaque membre du Conseil Municipal en a eu un exemplaire par mail. Après validation par le Conseil, chaque agent en recevra un exemplaire. Brigitte Jéglot précise que le règlement devra aussi être affiché.

Les élus n’apportent aucune remarque et décident de le valider.

1. *Date du pot de départ en retraite de Maryse Le Duc* :

Il aura lieu le vendredi 17 septembre à 19 heures à la salle Kergohy.

**FINANCES : PRET BUDGET COMMUNE**

Anthony Basset informe que la commission finances réunie le 15 juin puis le 12 juillet a étudié les offres de prêt pour un emprunt de 300 000 € sur 20 ans.

Le Crédit Agricole nous fait parvenir des propositions à taux fixe et à taux variable, la Banque Postale uniquement à taux fixe.

La commission propose de retenir l’offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

\* 300 000 € sur 20 ans

\* taux fixe : 0,91%

\* échéances trimestrielles à capital constant (3 750 € de remboursement de capital par trimestre)

\* coût de l’emprunt : 27 641,30 €

\* frais de commission : 0,15 %

\* possibilité de déblocage partiel à condition de débloquer 10% de la somme à la signature du contrat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

**ASSAINISSEMENT : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AFFECTES A L’EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT PAR LCBC**

Suite au transfert de la compétence assainissement à LCBC au 1er janvier 2020, les biens meubles appartenant au budget assainissement sont mis à disposition de LCBC.

Ces biens meubles concernent l’ensemble des travaux, restant à amortir, effectués par le budget assainissement ainsi que les subventions et les emprunts.

Un procès-verbal de mise à disposition a été rédigé par LCBC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à le signer.

**RESIDENCE DES TROIS CHENES : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LCBC POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX EAUX USEES**

Gérard Mathécade rappelle que, suite au transfert de compétence assainissement à LCBC, la commune ne gère plus ce service. LCBC a été contacté dans le cadre de la création des réseaux d’eaux usées souterrains à la Résidence des Trois Chênes.

Aussi, LCBC a décidé de constituer un groupement de commandes avec la commune portant sur l’aménagement de la Résidence des Trois Chênes.

En conséquence, il est proposé de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront les membres la Commune de Trévé et Loudéac communauté. Une convention sera établie entre les deux parties et le groupement prendra fin au terme du marché.

La commune de Trévé assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l’organisation de l’ensemble des opérations de sélection des candidats en même temps que le reste du marché de viabilisation et c’est la commission d’adjudication des marchés de la commune qui ouvrira les offres, y compris celle de l’assainissement, et choisira les entreprises.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

\* accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l’aménagement de la Résidence des 3 Chênes

\* autorise le Maire à signer tout document afférent

Pour information, l’avis d’appel d’offres est en ligne depuis le 22 juin pour 3 lots (terrassement/voirie/espaces verts – réseaux eaux pluviales – réseaux eaux usées).

10 entreprises ont retiré des dossiers de consultation, la remise des offres est fixée au 23 juillet prochain.

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**

Gérard Mathécade informe que ces points ont été vus lors de la commission bâtiment du 12 juillet et validés par celle-ci.

1. *Compte-rendu des diagnostics amiante et plomb de la maison Martin* :

Le cabinet Paturel a rendu les diagnostics :

- pour l’amiante : les plaques ondulées sur le garage ainsi que le conduit dans la cave sont en fibres-ciment.

- pour le plomb : aucune trace.

1. *Désamiantage et démolition de la maison Martin* :

Le permis de démolir a été déposé le 1er juillet 2021.

Sur les conseils du cabinet Château, les entreprises suivantes ont été sollicitées pour des devis :

- LIZIARD de Plouédern,

- ARMOR DECONSTRUCTION DEMOLITION de Plélo

- BS2D de Trégueux

Il leur a été demandé de faire parvenir leur devis fin août pour une validation au Conseil de septembre afin que les travaux puissent commencer pendant les vacances de la Toussaint.

1. *Devis du contrôle technique et de la mission SPS* :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Missions SPS** | **Contrôle technique** | **Total** |
| APAVE | 4 175,13 € HT | 6 400,00 € HT | 10 575,13 € HT |
| DEKRA | 4 080,00 € HT | 4 160,00 € HT | 8 240,00 € HT |
| SOCOTEC | 3 930,00 € HT  + attestations 1 120 € HT | 5 600,00 € HT | 10 650,00 € HT |
| SBC | Pas de réponse | /// |  |

La commission bâtiment propose de retenir DEKRA pour les deux missions, ce qu’accepte le Conseil Municipal.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**ECOLE DES PERRIERES : POINT SUR LES DEVIS ET LES TRAVAUX**

Suite à la dernière réunion du Conseil, Gérard Mathécade indique que des devis ont été demandés à trois entreprises.

Par mail, chaque élu a reçu deux offres pour la maçonnerie et pour l’électricité :

|  |  |
| --- | --- |
| maçonnerie | électricité |
| PRUVOT : 6 470 € HT - 14 voix | SERFO : 2 461,84 € HT - 13 voix |
| KUTLU : 11 430 € HT - aucune voix | LUCAS Julien : 2 918 € HT - 1 voix |

Gérard Mathécade a donc signé les devis de PRUVOT et SERFO. Les factures seront payées en section d’investissement.

Le permis de construire ayant été délivré le 1er juillet 2021, les travaux de maçonnerie ont pu démarrer lundi 12 juillet. Module Création va, normalement, intervenir fin juillet.

A la demande de Laure Ivanov, Gérard Mathécade explique que la cour de l’école a été sécurisée par des barrières autour du chantier afin que les enfants de l’accueil de loisirs ne puissent pas s’en approcher.

**LOCAL COMMERCIAL « O P’TIT GUEULETON » : ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DES ENTREPRISES**

La commission bâtiment s’est réunie le 12 juillet dernier pour l’analyse des offres. Gérard Mathécade donne lecture des offres.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **LOT** | **Estimatif** | **Entreprises sollicitées et ayant répondu** | **Entreprises sollicitées mais n’ayant pas répondu** | **Proposition de la commission** |
| **Lot 1 – démolition gros œuvre et enduits** | 6 000 € HT | LE HO : 12 012,07 € HT  PRUVOT : 4 662,85 € HT | RAULO  LE FLOHIC | **PRUVOT** |
| **Lot 2 – menuiseries extérieures et intérieures** | 25 000 € HT | FRABOULET : 36 580 € HT  BAIES ALU : 34 430€ HT | ROUXEL  MOY  OLIVIER  JOSSE | **BAIES ALU** |
| **Lot 3 – cloisons sèches – isolations et plafonds** | 2 500 € HT | LE DEVEHAT :3 366,40 € HT | RAULT  LESOURN HABITAT  GOURIN | **LE DEVEHAT** |
| **Lot 4 – Revêtements de sol** | 2 600 € HT | JOUET : 2 528,46 € HT  D’CO : 2 471, 09 € HT | MARTIN  FRABOULET | **D’CO** |
| **Lot 5 – électricité VMC** | 3 500 € HT | SERFO : 2 236,60 € HT  GROUPE JM : 2 295€ HT  CPS : 1 799,45 € |  | **SERFO** |
|  | 39 600 € HT | 47 166,94 € HT |  |  |

Points sur le lot menuiserie et sur le lot électricité :

\* lot menuiserie : le cabinet Nicolas nous a apporté des précisons sur la différence de prix entre l’estimatif et les offres :

- changement de la porte d’entrée à cause de l’accessibilité (ouverture avec 2 passages et sur l’extérieur), mais cette porte n’a pas été chiffrée dans l’estimatif et son coût est d’environ 6 000 € HT. Toutefois, après renseignement pris auprès de Sandrine Nicolas, cette dernière a confirmé qu’il n’y avait pas obligation de changer la porte. Les devis sans cette option ont été demandés aux entreprises Fraboulet et Baies Alu.

- les devis tiennent compte du prix de l’alu qui a considérablement augmenté

\* lot électricité : 3 entreprises y ont répondu, l’offre de SERFO est en 2ème position. Monsieur Harnois a été contacté pour négocier son prix mais il ne peut pas s’aligner avec la société CPS (495,55 € HT de différence). La commune a l’habitude de travailler avec SERFO et reconnait la qualité de son travail. La commission bâtiment propose de retenir SERFO afin de privilégier une entreprise locale.

Brigitte Jéglot a contacté l’entreprise Gourin de Trévé pour leur demander de déposer un devis pour le lot 3 mais celle-ci ne souhaite pas répondre à cette demande ayant une charge de travail importante.

Anthony Basset s’étonne de la différence de prix entre l’estimatif et les offres du lot menuiserie soit 9 430 € HT ce qui ramène le marché à 47 166,19 € HT soit 7 566,94 € HT de plus que l’estimatif. Il demande à Monsieur le Maire ce que la commune prévoit pour faire face à cette somme non prévue au budget : retarder les travaux ? augmenter le loyer ? Gérard Mathécade rappelle que les gérants sont aussi affectés par l’augmentation des prix des matériaux car ils financent eux-mêmes la deuxième extension, il parait compliqué d’augmenter le loyer car ce n’est pas de leur fait.

Maurice Tilly dit qu’il faudra quand même les informer de l’effort financier supplémentaire de la commune.

Monsieur le Maire indique que ce point sera à l’ordre du jour de la prochaine commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les entreprisses suivantes :

- lot 1 : Pruvot pour 4 662,85 € HT

- lot 2 : Baies Alu pour 34 430 € HT

- lot 3 : Le Dévéhat pour 3 366,40 € HT

- lot 4 : D’Co pour 2 471,09 € HT

- lot 5 : Serfo pour 2 236,60 € HT

Le Conseil Municipal autorise, par 18 voix pour et 1 abstention (A. Basset), Monsieur le Maire à signer les devis et les pièces du marché ainsi qu’à mandater les dépenses en section d’investissement.

**PROJET ECOLE NUMERIQUE RURALE : CONVENTION AVEC LA REGION ACADEMIQUE DE BRETAGNE**

Emma Bernard rappelle que, lors de sa séance du 18 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé de déposer un dossier de demande de subvention pour l’acquisition de matériel informatique pour les deux écoles dans le cadre du Plan de Relance.

Le 22 juin, nous avons eu l’accord de subvention soit 3 670,80 € pour l’école des Perrières (pour une dépense de 5 364 €) et 3 682,80 € pour l’école Sainte-Jeanne d’Arc (pour une dépense de 5 347,91 €).

Une convention de financement doit être établie entre la commune et la Région Académique de Bretagne afin d’obtenir le versement des fonds.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

**MISE A JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

Anthony Edy souhaite intégrer la commission communale de communication, Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à sa demande et de l’intégrer dès ce jour dans la commission.

Accord du Conseil Municipal.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’EAU POTABLE DU SIAEP LA MOTTE-TREVE**

Maurice TILLY donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable validé par le Comité Syndical du SIAEP lors de sa séance du 23 juin 2021.

■ 3 800 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2020, le SIAEP distribue l’eau à

1 842 abonnés (1 076 pour La Motte et 766 pour Trévé), soit une hausse de 1, 43 % par rapport à 2019.

■ La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

■ Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de

131 665 m³ (119 983 m³ en 2019 soit une hausse de 9,74%) et les importations d'eau ont enregistré une baisse de 3,76% avec une importation de 190 769 m³ (198 213 m³ en 2020). Elles proviennent du Syndicat d’Hilvern pour 623 m³, Syndicat du Lié pour 17 536 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 16 419 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 156 191 m³.

Les exportations ont baissé de 5,45 % soit 24 262 m³ en 2020 (25 661 m³ en 2019) : 23 412 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 850 m³ au Syndicat du Lié.

■ En 2020, les abonnés domestiques ont consommé 236 010 m³ soit 170 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 20 610 m³ soit un total de 256 620 m³ (soit une baisse de 7.18% par rapport à 2019).

Le rendement du réseau était de 88 % en 2020 (95,9 % en 2019).

■ Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 341,45 € en 2021 soit en moyenne 2,85 €/m3, soit une augmentation de 0,87 % par rapport à 2020.

Sur ce montant, 33% reviennent à l’exploitant pour l’entretien et le fonctionnement, 48% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s’élèvent à 19%.

■ L’encours de la dette est de 1 319 001,96 € avec un montant de remboursement de 110 390,79 €. Les amortissements sont de 133 691 €.

Gildas Pérennez souhaite savoir pourquoi le rendement du réseau a baissé autant en 2020. Maurice Tilly explique les principales causes sont des fuites mais aussi des purges sur le réseau avant des travaux et le lavage des réservoirs et poteaux incendie.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

**GYMNASE DE GUERLEDAN : PARTICIPATION COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Guerlédan entreprend la réhabilitation et l’extension du gymnase scolaire situé à proximité du collège public Paul Eluard.

Les élèves scolarisés dans ce collège sont issus de 23 communes dont 17 costarmoricaines. Cet investissement s’élève à 1 378 778,16 € HT. Subventions acquises et attendues déduites, le reste à charge est de 603 495,04 €. La commune de Guerlédan participe à hauteur de 50% pour l’usage associatif et propose que les 23 communes participent pour les 50 % restant à proportion du nombre d’élèves scolarisés.

La commune de Trévé n’a qu’un seul élève scolarisé cette année scolaire et la participation demandée est de 1 390 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande ce qu’approuve le Conseil Municipal, ce qu’approuve le Conseil Municipal.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *secrétaire de séance* :

- septembre : Céline Boin

- octobre : Laure Ivanov

- novembre : Emma Bernard

- décembre : Sophie Ollitrault

- *compte-rendu des commissions LCBC*

\* assainissement (Régis Langlois) :

Assainissement individuel : s’il n’est pas aux normes lors de la vente d’une maison, LCBC demande aux acquéreurs d’effectuer les travaux sous un an. Il appartient au Maire d’exercer son pouvoir de police pour la réalisation de ces travaux.

Concernant les travaux d’enrobé dans les lotissements, une visite du service SPANC est conseillée avant les travaux.

Les travaux de la station d’épuration ont été réceptionnés sans que la commune en ait été informée car nous n’avons plus la compétence assainissement.

Maurice Tilly signale qu’il a fait part, à Olivier Bizet de LCBC, de son étonnement que la commune n’ait pas été informée de la réception de travaux et que l’agent communal formé pour intervenir à la STEP n’ait plus cette fonction. Après accord du Conseil, Maurice Tilly informera LCBC que l’agent communal n’interviendra plus à la station.

- *point sur l’intervention de Madame Charles de l’ARS*: elle propose une liste de trois consultants qu’elle nous met à disposition pour l’étude d’opportunité de l’implantation d’une maison de santé. La commission santé choisira le consultant lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 2 septembre.

- *distribution des bulletins* : ils sont arrivés en mairie le 13 juillet et sont à distribuer au plus tôt

- *concours des maisons fleuries* : Maurice Tilly informe que le concours n’aura pas lieu faute de participant. Concernant les terrains privés non entretenus voire délaissés, il indique que des mesures seront prises auprès des propriétaires avec l’envoi d’un courrier de mise en demeure de nettoyer le terrain dans un délai d’un mois. Passé ce délai, la commune commandera les travaux auprès d’une entreprise qui facturera sa prestation aux propriétaires.

Anthony Basset intervient en disant qu’il faudra être prudent quant aux impayés.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que la commune ne peut obliger les particuliers à faire les travaux que s’il est constaté un danger immédiat selon LCBC.

Sylvie Doré signale, qu’en campagne côté Grâce-Uzel, des carcasses de voiture sont entassées dans une propriétaire privée. Mais la commune ne peut intervenir dans ce genre de situation.

- *logement 5 rue des Perrières* : Monsieur le Maire avait indiqué, par courrier, au locataire que la commune reprendrait possession du logement le 31 août afin de le démolir pour les travaux d’extension de la Maison des Lutins. Le locataire demande à le quitter le 31 juillet. Le Conseil Municipal autorise le locataire à libérer le logement le 31 juillet. Le loyer d’août ne luis sera donc pas demandé.

- *commission culture LCBC du 22 juin* : Laure Ivanov demande si les délégués communaux ont assisté à cette commission car elle constate que le projet culturel proposé initialement aux bibliothèques a été entièrement modifié et que ces dernières ne sont associées à ce projet que par un concours de dessins. Elle tient à faire part de son mécontentement car le projet n’a plus aucun lien avec la culture.

- *compte-rendu du Conseil d’Ecole* : Laure Ivanov souhaite savoir comment s’est passé le Conseil d’Ecole car elle s’est fait interpellée par des parents mécontents quant à la classe modulaire. Monsieur le Maire informe avoir expliqué le projet aux représentants de parents d’élèves et qu’aucune remarque particulière n’a été faite.

- *marché de Noël* : Emma Bernard rapporte qu’elle a commencé à travailler sur le marché de Noël et Maurice Tilly a déjà des contacts intéressants.

- *Salle des fêtes* : Gérard Mathécade signale que la commission sécurité de la Préfecture est passée le 13 juillet et a donné un avis favorable.

**Dates à retenir** :

* Vendredi 23 juillet à 20h : Tradi-Chapelle à la Chapelle Saint-Pierre
* Lundi 26 juillet à14h : comité de pilotage du projet d’extension de la Maison des Lutins
* Lundi 30 août à 20h : réunion CCAS
* Jeudi 2 septembre à 19h : commission santé
* Jeudi 9 septembre à 20h : Conseil Municipal